

**Crédit Mutuel : les Organisations Syndicales Représentatives demandent à être informées.**

Les Organisations Syndicales Représentatives du Crédit Mutuel ont pris connaissance de la **Décision à Caractère Général** qui a été mise au vote lors du Conseil d'Administration de la CNCM, le 18 février.

Cette DCG énonce la méthode, le cadre juridique et les conditions qui permettraient au groupe Crédit Mutuel Arkéa de quitter le giron de l'organe central auquel il est rattaché conformément aux exigences du Code Monétaire et Financier. Elle vise à la définition d'une séparation dite « ordonnée » et serait le moyen de mettre fin à un conflit délétère qui affecte l'image de l'entreprise Crédit Mutuel dans son ensemble, qui lasse et déstabilise bon nombre de salariés dans les fédérations concernées par cette scission, qui inquiète bien plus loin que les seules frontières du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les Organisations Syndicales constatent que la Confédération Nationale du Crédit Mutuel se dote d'une procédure de désaffiliation, elles demeurent sceptiques sur le projet du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les contours de ce projet de séparation restent toujours aussi imprécis et ce dernier n'a fait l'objet d'aucune présentation détaillée, précise, exhaustive à ce jour. Par ailleurs, nous notons le peu d'empressement des autorités à se positionner clairement sur cette sortie à risques. Rien ne nous permet non plus, à ce moment, d'apprécier les impacts sociaux et surtout nous avons relevé que le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne prenait aucun engagement en matière de préservation de l'emploi dans les fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest.

Pour les Organisations Syndicales Représentatives du Crédit Mutuel, **l'important reste et demeure l'emploi dans toutes les fédérations, et nous confirmons la volonté de voir préservés tous les bassins d'emplois régionaux.** Les récentes rencontres entre les représentants des salariés et les Présidences /Directions Générales ont d'ailleurs conforté nos analyses. Notre objectif est maintenant la rédaction d'un texte confirmant la solidarité économique et sociale qui lie les composantes du Crédit Mutuel. Ce texte sera proposé au vote de nos instances nationales.

Afin de prendre la mesure des conséquences induites par la dernière Décision à Caractère Général tant dans les domaines économiques que sociaux, les Organisations Syndicales du Crédit Mutuel demandent de toute urgence la convocation d'un Comité De Groupe National. Les OSR, soucieuses de l'emploi dans le groupe, continuent ensemble d'affirmer leur attachement à l'idée mutualiste et à la préservation de notre modèle bancaire original et efficient, tout autant qu'à **l'unité de notre Groupe.**

Pour les Organisations Syndicales Représentatives du Crédit Mutuel :  
CFDT – CFTC – CGT – CGT/FO – SNB/CFE/CGC – UNSA/FOSAB

Yves Le Gouffe / Secrétaire de la C° Paritaire Confédérale du Crédit Mutuel  
[yves.legouffelagros@creditmutuel.fr](mailto:yves.legouffelagros@creditmutuel.fr) – Tél : 06.32.62.60.06